

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de Londres nous apprend que le *Times*, dont on connaît l'esprit déloyal et agressif, publié, dans son dernier numéro, de nouvelles attaques contre la France, sa politique et ses institutions religieuses. Faut-il s'en alarmer? Non, sans doute. Et nous parlons ainsi avec d'autant plus d'assurance que, depuis quelque temps, une observation essentielle ressort précisément de la lecture attentive des feuilles anglaises. En parcourant ceux des journaux de Londres qui attaquent systématiquement l'Empire et le gouvernement impérial, et ceux qui, au contraire, en se consacrant à la défense de l'ordre et de la conservation, se montrent, par cela même, les appuis intelligents de l'alliance anglo-française, on constate que, pendant les derniers mois qui viennent de s'écouler, le nombre des premiers a sensiblement diminué, surtout depuis les fêtes de Cherbourg, tandis que les autres ont augmenté dans une très-remarquable proportion. Toutefois, il faut dire que cette modification dans l'état de la presse britannique tient beaucoup moins à une conversion providentielle de messieurs les journalistes d'Outre-Manche, qu'à l'obligation impérieuse où ils se trouvent de suivre le courant des idées et de l'opinion publique.

Il est certain que la grande masse du peuple anglais a une entière confiance dans le gouvernement impérial et une véritable affection pour Napoléon III, dont elle sait apprécier la rare modération et le vaste génie. Aussi, fait-il justice des haines, des frayeurs et des colères que la mauvaise presse tend vainement à réveiller. C'est ainsi qu'il contraind la presse à modifier ses allures, et que les organes les moins accessibles à la raison et à l'évidence, doivent enrayer leur polémique et obéir à l'impulsion générale. En cette circonstance, le peuple britannique est infiniment plus libéral et plus avancé qu'elle; et c'est elle qui subit son influence et obéit à son initiative.

Nous pouvons, à cet égard, citer un fait curieux et dont nous avons pu constater l'exactitude. Un organe ultra-démocratique, la *Revue continentale*,

recevait les communications périodiques d'un écrivain français, ancien membre du gouvernement provisoire et créateur du ministère du travail. Ces communications, jusqu'ici, avaient été religieusement insérées. Mais voilà que le mouvement du public anglais vers la politique impériale est devenu si prononcé, si irrésistible, même dans les couches sociales les plus faciles à agiter, que M. Louis Blanc a été invité à modifier profondément les formes agressives de son style et à purger ses articles de toutes personnalités ou allusions injurieuses, s'il voulait qu'on continuât à les accueillir.

Ce seul fait suffirait pour vous révéler la popularité dont Napoléon III ne cesse de jouir en Angleterre. Un malentendu pouvait l'obscurcir un instant, mais non la troubler ni la compromettre, et le discours de Cherbourg l'a inébranlablement fortifiée. Mal avisés, aujourd'hui, sont les ambitieux qui s'attribuent la triste mission de troubler l'heureuse harmonie qui existe entre les deux peuples. — Havas.

Un correspondant qui connaît parfaitement les Chinois exprime la crainte que si le paiement de l'indemnité de guerre, que l'on dit avoir été fixé à 3,200,000 liv. sterl. pour l'Angleterre et 1,200,000 liv. sterl. pour la France, dépend des recettes des douanes à Canton, les recettes ne soient très-problématiques. Ce paiement donnerait lieu, en outre, à de continuelles discussions. Par suite de la contrebande organisée, les droits payés par les étrangers aux douanes de Canton, ne dépassent pas 50,000 liv. sterl. par an. Il en résulte que pour toucher une indemnité sûre et prompt il faudrait qu'elle vint de Pékin, et il ne serait pas prudent de retirer les escadrons du Pei-Ho, tant qu'il resterait un point pour lequel il serait nécessaire de se fier à des promesses. Les habitants de Canton détestent souverainement les étrangers, et compter avec de tels gens serait chose peu facile. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Madrid nous annonce, d'après la *Espana*, que l'expédition dirigée par le gouvernement espagnol contre le Maroc est

sur le point de s'embarquer. Cette nouvelle se trouve en contradiction avec une note publiée par l'*Indépendance espagnole*, et d'après laquelle, la France s'associant à l'Espagne, l'expédition n'aurait lieu qu'au printemps prochain.

« On assure que le gouvernement français s'associe complètement au projet du gouvernement espagnol dans l'affaire du Maroc; le bon accord des deux nations ne pourra qu'aider au succès de l'entreprise, et, comme nous l'avons dit tant de fois, la France sera heureuse des triomphes de sa voisine sur la côte d'Afrique.

» Nous aurons seulement à regretter que l'expédition soit ajournée au printemps prochain; ce serait vaincre deux fois que de vaincre immédiatement des brigands qui insultent avec une si audacieuse opiniâtreté le pavillon de l'Espagne. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

On a enfin la nouvelle officielle de la conclusion du traité avec la Chine, comme on le verra par les dépêches suivantes :

Le baron Gros à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

« Tien Tsin, le 7 juillet 1858. — Le traité entre la France et la Chine a été signé le 27 juin; l'Empereur l'a ratifié le 3 juillet. La Chine est ouverte au christianisme et au commerce de l'Occident. Les agents diplomatiques pourront, avec leur famille, s'établir à demeure dans Pékin. Les alliés et les quatre plénipotentiaires quittent Tien-Tsin aujourd'hui et demain. »

Le consul de France à Son Exc. le ministre des affaires étrangères.

« Malte, 11 septembre, 9 heures 55 minutes. — M. Duchesne de Bellecour, premier secrétaire de l'ambassade de France en Chine, est arrivé aujourd'hui, porteur du traité, et se rendant à Paris. »

Les journaux de Londres d'hier publient deux dépêches télégraphiques d'Alexandrie, donnant des

FEUILLETON

LE PÊCHEUR NOIR.

(Nouvelle indienne).

(Suite.)

V. — LA POURSUITE.

On se rappelle que nous avons perdu de vue Yvick et ses compagnons, lorsqu'ils s'enfurent dans les joncs, après avoir visité la cabane du Pêcheur et les environs du lac. Le mécontentement et surtout le désappointement du chef étaient trop grands pour ne pas retomber sur ses sujets. Il n'était sorte d'imprecation et d'injures qu'il ne fit entendre. Quoique lui-même ne pût marcher plus vite que les autres, et qu'il fût impossible de rien découvrir dans les lieux qu'ils parcouraient, il les reprenait sur leur lenteur, sur leur mauvais vouloir, leur incapacité.

Mais un accident vint encore ralentir leur expédition, si lente au gré de ses vœux. Le frère aîné de Laïka, celui qui avait eu querelle avec le vieillard, et qui en avait reçu des menaces, se trouva tout-à-coup saisi d'une torpeur qui glaça d'abord sa poitrine, monta à son cerveau, puis se répandit dans tous ses membres, comme si elle eût coulé dans ses veines avec son sang. Il essaya de lutter, de se roidir contre ce singulier symptôme, il voulut

agiter ses membres, frapper du pied, mais ses muscles distendus, comme la corde d'un arc au repos, n'obéissaient plus; il fit un effort pour crier, c'est à peine s'il put articuler quelques mots. Le guerrier qui marchait derrière lui, s'aperçut qu'il chancelait :

— Qu'a donc Faïki? demanda-t-il.

— Ami, soutiens-moi...

Il étendit à moitié les bras en avant, et tomba comme une masse molle et inerte.

— Venez! venez tous! cria le guerrier. Faïki se meurt.

Ils se réunirent en cercle autour de lui, on le souleva; il respirait encore, mais lentement, péniblement.

— Quel mal ressens-tu? demanda Yvick.

— Chef... je ne sais... je ne puis... j'étouffe!

On essaya de le ramener par tous les moyens qui se présentent à l'esprit; tous étaient vains. En posant la main sur ses pieds, un de ses compagnons s'aperçut qu'ils étaient déjà glacés.

— Qu'on aille chercher le Pêcheur-Noir!

A ce nom, Faïki retrouva quelque force, ce fut pour l'empêcher.

— Pauvre Faïki, dit un des chefs; je te plains, si tu as attiré sur toi la colère du guérisseur; une goutte d'eau venant de lui peut sauver un mourant, mais une parole de haine de sa bouche suffit pour tuer.

— Chef, que ferons-nous? Laisserons-nous ici notre intrépide compagnon se débattre dans les angoisses de la mort, ou bien l'emporterons-nous au village?

— Mais le temps est précieux!

— Ordonne!

— Pourquoi as-tu mérité la vengeance du vieillard?

Le moribond ne répondit que par un soupir.

— La chaleur l'abandonne, dit le guerrier; il est glacé maintenant jusqu'aux genoux; ses mains aussi sont froides comme l'écaille du crocodile.

— Eh bien! dit Yvick, opposons puissance à puissance; que la dévineresse défasse ce qu'a fait le guérisseur, qu'on aille chercher Moré.

Tandis qu'un messenger se dirigeait vers le point assez rapproché où la vieille devait les attendre, les autres, consternés, restaient immobiles près de la victime; osant à peine la toucher et la secourir, depuis que le nom du vieillard était sorti de sa bouche; craignant, s'ils tentaient de rappeler à la vie celui qu'ils regardaient comme frappé par sa malédiction et nullement par le poison, d'attirer sur eux une partie de cet anathème homicide.

Si déjà le nom du vieillard du lac n'eût été redoutable pour toute l'île et pour toutes les tribus sans distinction, cet événement eût achevé d'en faire une sorte de divinité infernale, à laquelle dès lors personne n'aurait plus osé résister.

nouvelles de l'Inde et de la Chine. La date des derniers avis de Bombay est du 19 août, celle de Hong-Kong du 22 juillet.

Ces dépêches, dont le télégraphe a déjà transmis des extraits, annoncent que M. Bruce, arrivé à Suez par la *Némésis*, est porteur du traité conclu par l'Angleterre avec les plénipotentiaires chinois à Tien-Tsin, le 26 juin. Ce traité avait été envoyé à l'Empereur de Chine qui l'avait approuvé. En voici, d'après les dépêches, les dispositions principales :

« La religion chrétienne sera tolérée dans tout l'empire, et les personnes professant ou enseignant la religion protestante ou catholique auront droit à la protection des autorités chinoises. Des agents diplomatiques pourront résider en permanence à Pékin. Une ambassade chinoise résidera aussi à Londres. Les commerçants anglais seront protégés contre les droits excessifs de transit. Les tarifs seront révisés.

Plusieurs nouveaux ports (au nombre de neuf, dit l'une des deux dépêches) sont ouverts à notre commerce, et la navigation du Yang-Tzé est déclarée libre. Les sujets anglais pourront voyager dans toute l'étendue de l'empire pour leur plaisir ou leurs affaires, s'ils sont munis de passeports délivrés par les autorités britanniques. Les gouvernements agiront de concert pour détruire la piraterie. Une indemnité sera payée aux sujets anglais, pour les pertes qu'ils ont subies à Canton. »

Lord Elgin et sir H. Seymour, étaient partis pour le Japon.

À Canton, les troubles et les meurtres continuent.

Voici maintenant le résumé des nouvelles de l'Inde contenues dans les dépêches d'Alexandrie :

Sir Hope Grant a dégagé Anagbur, où notre adhérent Maun Singh était assiégé, et occupé Fyzabad, où il a été rejoint par Maun Singh.

Les rebelles de Gwalior ont été complètement défaits par le général Roberts à Kotara, près Odeypore et dispersés dans toutes les directions.

On annonce, de Calcutta, qu'une conspiration a été découverte dans le 18^e régiment d'infanterie et dans laquelle le 76^e se trouvait impliqué. Les nouvelles reçues de Bombay n'en parlent pas.

La dépêche d'Alexandrie, du 7 septembre, ajoute la nouvelle suivante :

Le steamer *Lady Canning* est arrivé à Suez, hier, d'Yembo, avec les princes maures qui, en revenant de Médine, ont été dépouillés, et ont eu à payer une forte rançon pour leur délivrance. »

Marseille, 11 septembre. — On assure à Naples que la France et l'Angleterre ont fait connaître les conditions définitives auxquelles les relations seraient rétablies avec le gouvernement des Deux-Siciles.

Partout cette nouvelle est accréditée et des détails sont cités à son appui.

Le bruit du changement de ministère est accueilli avec faveur. Mais le fait est douteux.

Madrid, 11 septembre. — La *España* annonce que l'escadre du Ferrol embarquera les troupes d'expédition destinées à agir contre le Maroc. L'expédition sera sous les ordres du général Prim, comte Reus. — Havas.

EXTÉRIEUR.

SYRIE. — Nous recevons de Beyrouth, en date du 21 août, la correspondance particulière suivante :

« A l'occasion de l'horrible massacre fait à Djeddah, par les musulmans contre les chrétiens, les Turcs de la Syrie ont en l'idée de faire la même chose que leurs coreligionnaires de Djeddah. Ainsi les musulmans de Tripoli de Syrie voulaient se soulever contre les chrétiens, lorsque, au moment où ils prenaient leurs dispositions, le pacha de Beyrouth a été informé et a expédié immédiatement un vaisseau de guerre ottoman qui se trouvait en rade, qui se rendit à Tripoli, et par sa présence il fit régner la bonne harmonie.

« A Gazza, quelques musulmans ont fait une pétition au pacha de Jérusalem, dans laquelle ils accusaient les chrétiens d'être infidèles à la loi turque, parce qu'ils font en ce moment quelques réparations dans leur église qu'ils font blanchir à la chaux, et que, comme tels, les chrétiens méritaient un massacre semblable à celui de Djeddah. Pour toute réponse, le pacha fit arrêter à Gazza tous ceux qui avaient signé cette requête; ils furent emmenés à Jérusalem pour être jugés et apprendre que tout homme est libre de professer la religion qu'il désire, que telle est la volonté du sultan.

« Des nouvelles arrivées de La Mecque disent que le choléra fait des ravages terribles, et que cinquante mille pèlerins mahométans ont péri du fléau. — Havas.

JAPON. — On lit dans le *Pays* :

« Nous avons des nouvelles du Japon qui vont jusqu'au 10 juillet dernier. Elles nous apprennent que le gouvernement continuait de prendre des mesures en vue des traités qu'il a conclus avec les diverses puissances étrangères.

« Un décret de l'Empereur autorise l'établissement de bourses de commerce, dans les villes de Simoda, de Nangasaki et de Hakodadi; de plus il crée un corps de courtiers en marchandises pour faciliter les rapports commerciaux avec les diverses nations. On sait que parmi les objets donnés en présent à l'Empereur par les Etats-Unis se trouvent un petit chemin de fer et un télégraphe électrique. Ce dernier objet a été monté par un ingénieur japonais, et il fonctionne parfaitement sur une distance de cinq lieues.

« L'Empereur est si satisfait du résultat de cette invention, qu'il vient d'ordonner qu'une correspondance télégraphique relierait à la ville de Yedo, sa capitale, les provinces de Gokinai, de Tokaido, de Fekou-ro-Koudon, de Sanyodo et Saikaido. Cette décision ne recevra peut-être pas son entière exécution de longtemps, mais l'idée qui l'a inspirée indique déjà une pensée incontestable de progrès. Cependant, aux dernières dates, une maison américaine, établie à Simoda, venait de faire au gouvernement japonais des propositions pour la vente du matériel nécessaire à la réalisation de la mesure décrétée par le chef du gouvernement.

« Mais l'acte le plus important du souverain actuel, et qui paraît positif aujourd'hui, est l'abolition ou plutôt la réforme des édits rendus en 1614 par l'empereur Dei Fusama contre les chrétiens. Désormais les agents étrangers qui seront accrédités dans les ports du Japon pourront amener, pour leur ser-

vice et pour celui de leurs nationaux un ou plusieurs prêtres de leur religion. C'est là un premier pas et d'autant plus grand que, depuis le XVII^e siècle, il était interdit aux prêtres catholiques, sous les peines les plus sévères, de résider dans le pays. »

FAITS DIVERS.

M. le directeur de l'Observatoire de Toulouse a bien voulu communiquer la note suivante aux journaux de cette ville.

« Deux comètes se montrent en ce moment sur notre horizon; l'une dont l'éclat augmente rapidement, mais dont le voisinage du soleil rend l'observation fort difficile; l'autre, la célèbre comète de Encke, qui a fait sa révolution en 1,200 jours et qui doit passer à son périhélie le octobre prochain. Il n'est pas probable que ces comètes, la seconde surtout, puissent être aperçues à l'œil nu; mais les personnes qui possèdent une lunette et qui désireraient les suivre dans leur marche à travers les constellations, les trouveront aisément à l'aide des indications suivantes.

| 1 ^{re} COMÈTE. | |
|--|------------------|
| Le 5 sep. 1858, asc. dr., 162° Décl. boré. | 35° |
| Le 10..... | 165°.....36° |
| Le 15..... | 170°.....36° 30' |
| Le 20..... | 175°.....30° 30' |
| Le 25..... | 184°.....35° |
| Le 30..... | 190°.....32° |

« Ces indications donneront une ligne partant du pied de la Grande-Ourse, passant au-dessus de la chevelure de Bérénice et se dirigeant vers l'étoile *alpha* du Bouvier.

Pendant le mois de septembre, la comète se rapprochera simultanément de la terre et du soleil; elle sera, le 5, à 38 millions; enfin, le 30, à 28 millions. Aux mêmes époques, ses distances au soleil auront successivement pour valeurs les nombres 31 millions, 26 millions, 23 et 21 millions de lieues. Ce dernier chiffre exprime la distance périhélie.

| 2 ^e COMÈTE. | |
|---|--------------|
| Le 5 sep. 1858, asc. dr., 101° Déclinaison bor. | 35° |
| Le 10..... | 116°.....33° |
| Le 15..... | 127°.....31° |
| Le 20..... | 138°.....27° |
| Le 25..... | 149°.....22° |
| Le 30..... | 159°.....17° |

« La comète sera donc le 5 septembre un peu au-dessus de l'étoile *alpha* des Gémeaux; et elle se dirigera vers l'étoile *gamma* de la Vierge, de manière à se trouver à la fin de septembre, vers le milieu de la ligne qui joint *alpha* et *beta* du Lion. Elle se rapprochera de nous jusqu'au 20 septembre et s'éloignera à partir de cette époque, en passant aux distances suivantes: 38 millions de lieues le 5 septembre; 36 millions le 10, 35 millions le 15, 34 millions le 20; 35 millions le 25, et 36 millions le 30.

— Aux mêmes époques, elle sera successivement à 38 — 35 — 32 — 27 — 25 et 22 millions de lieues du soleil.

« Cette comète, lorsqu'elle se montre aux habitants de la terre, n'est guère qu'un amas de vapeurs tellement peu denses que le fluide lumineux lui-même, malgré son incomparable ténacité, paraît exercer sur elle une influence appréciable, dont l'effet se traduirait, d'après M. Encke, par un rac-

— Voilà Moré! Voilà la sainte! cria la voix du délégué, encore caché par l'épaisseur des bambous.

A ce signal, la sécurité, la confiance, purent renaitre sur les visages. Le prestige de la devineresse dissipa l'inquiétude qu'ils éprouvaient à se trouver isolés en face d'une preuve de la puissance de l'autre magicien.

Elle s'avança lentement vers eux, traversa leur groupe sans parler à aucun, même au chef, et se mit à genoux près de Faïki. Elle prit ses mains, lui toucha le front; ouvrit sa bouche pour en examiner l'intérieur.

— Tout ceci n'est rien de bon, dit-elle en se tournant vers Yvick.

— Faut-il désespérer?

— Le Pêcheur Noir est dangereux que la vipère des falaises. En écrasant la tête du reptile on guérit la blessure, mais on hacherait en mille pièces le vieux serpent du lac qu'on ne cicatrifierait pas la moindre des morsures qu'il fait.

— Ainsi ta science est impuissance?

— Elle n'est pas impuissante quand on l'invoque à temps, mais quel suc voulez-vous tirer du fruit du palmier quand il est trop mûr.

Le mourant entrouvrit les yeux, ses membres se raidirent, il fit un soubresaut, retomba pesamment sur les reins.

— Ah! pitié! pitié! je soffoque.

— Je le vois, mon pauvre enfant; mais il faut subir tout arrêté.

— Amis! mes amis... ma poitrine est en feu...

— Essaie du moins de le soulager, dit Yvick.

La devineresse tira de son cou des amulettes qu'elle plaça sur la poitrine de Pagonisant, mais il ne parut en ressentir aucun bien. Elle se décida alors à essayer d'un remède. Elle tira du havre-sac qui ne la quittait guère une noix de coco, creusée pour former une gourde, et contenant un liquide précieux, contre-poison puissant, extrait de plantes bienfaisantes. Elle souleva la tête du mourant appliqua l'ouverture de cette fiole sur sa bouche et le força d'avaler une gorgée du remède. Elle n'y parvint pas sans peine, et encore ce fut inutilement, sa poitrine se souleva, il rejeta le breuvage salutaire.

— Je savais bien qu'il était trop tard, dit-elle.

— Le Pêcheur est donc plus puissant que toi?

— Chef, excepté le suc de l'upas, dont il n'est donné à aucun Indien de guérir les ravages, une goutte du jus que je possède ici, pourrait, appliquée à temps, sauver des poisons les plus terribles; mais, je te l'ai déjà dit, je suis venue trop tard.

— Ce n'est point le poison, c'est la colère du vieillard qui a frappé Faïki; tu te trompes ou tu nous trompes, sorcière sans puissance.

— La volonté d'Ulli est plus grande que la mienne, chef Yvick, mais ma volonté est plus grande que celle du vieillard du lac.

— Prouve-le donc, alors!

— Faïki commence à entrer dans le sommeil éternel; je n'ai ni recettes, ni amulettes pour le réveiller; mais ne dis pas de mal de ma science, tu vois ce qui lui arrive à lui pour avoir méprisé celle du Pêcheur.

— Yvick... Laïka... bulbutia le moribond en se soulevant convulsivement.

— Dors et repose, mon fils! lui dit la sorcière.

— Moré la sorcière! s'écria-t-il en essayant d'éloigner son front, sur lequel elle appuyait sa main munie d'une amulette.

— Dors et repose! Vous autres, répétez mes paroles; je vais commencer l'hymne du guerrier qui meurt.

— Mais tu le guériras! s'écria Yvick hors de lui.

— Guérissez donc un cadavre! répondit-elle en se redressant.

Ils reculèrent tous d'un pas devant l'accent dont elle prononça cette sentence.

— Allons, nous n'avons pas de temps à perdre, reprit-elle, préparez le bûcher, je chanterai seule.

Ils arrachèrent alors en dépouillant le sol en forme de cercle, toutes les herbes, les roseaux, les bambous qui s'y trouvaient; au milieu ils formèrent un monceau, pour brûler le cadavre. Pendant ce temps, Moré tournait autour de lui en glapissant le refrain de la chanson des funérailles.

— Le bûcher est prêt, dit un guerrier.

— Bien, j'ai fini, enlevez le corps, mettez-le vi-

courcissement continu de la période et par une diminution progressive des dimensions de l'orbite. D'où, comme conséquence mécanique, il résulte que la comète doit finir par tomber sur le soleil. »

— Une lettre de Cette, du 8 septembre, donne les détails suivants sur l'incendie de la gare :

« Le feu s'est manifesté, vers onze heures et demie, dans le grand bâtiment qui sert de remise aux locomotives. Cette construction, qui n'est que provisoire et qui est faite intégralement en bois, a offert à l'incendie un aliment des plus propices ; et la toiture, notamment, qui se compose de planches recouvertes en toile goudronnée, a donné lieu en quelques minutes à une conflagration des plus violentes qu'on puisse imaginer. Les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse et éclairaient au loin toute la montagne de Cette, ainsi que les innombrables habitations de campagne dont elle est parsemée, tandis que les flammèches, poussées par un vent violent du nord-ouest, suivaient toute la longueur du canal, et venaient s'abattre jusque dans l'enceinte du port, ce qui ne laissait pas que de constituer un assez grave danger. Heureusement que les secours sont arrivés assez promptement. Le corps des douaniers et les soldats de la garnison, qui ont montré les uns et les autres leur zèle ordinaire, ainsi qu'un grand nombre d'habitants accourus sur les lieux, ont contribué à la manœuvre des pompes, qui avaient été amenées sur le lieu du sinistre. Mais l'incendie était trop violent et les matières qui l'alimentaient trop combustibles, pour qu'il fût possible de préserver le bâtiment incendié ; tous les soins devaient se borner à circonscrire le feu dans le point où il s'était déclaré et à l'empêcher de se communiquer à la gare proprement dite et aux marchandises. On a réussi, néanmoins, à sauver la plus grande partie du coke qui était enfermé dans le local, et qui a produit naturellement un foyer plus persistant que tout le reste. Aussi les pompes ne sont-elles revenues du lieu du sinistre qu'aujourd'hui, vers neuf heures du matin.

— Nous lisons dans le journal anglais de province, le *Poole-Herald* :

« Le major-général Peel, sir Henry Storks et le major Jervoise, officiers du génie, attachés au département de la guerre, font des visites officielles à la côte pour combiner un système de défense. Il y a quelque temps qu'a eu lieu l'inspection de l'entrée de notre port, et que la nécessité d'établir des défenses a été reconnue. Espérons que cette visite officielle produira quelque chose de plus qu'une simple inspection ou recommandation. Nous ne sommes point alarmistes ; mais nous ne saurions oublier que Cherbourg n'est qu'à soixante milles de Poole, en droite ligne.

— *Le Droit* donne les premiers résultats de l'enquête ouverte sur l'accident du chemin de fer de Saint-Germain.

M. Geureau, substitut du procureur impérial de Versailles, a passé toute la journée sur le lieu de l'événement. Un grand nombre de témoignages ont été recueillis. La justice a reçu les déclarations de plusieurs blessés qui se trouvaient encore hier matin soit au Pecq, soit à l'hôpital de St-Germain, et celles des employés de la Compagnie. Aucun de ces derniers n'a été l'objet d'un mandat d'arrêt.

Le train qui est venu se briser à la station du bois du Vésinet était parti de Saint-Germain à dix heures vingt-cinq minutes du soir, et était composé de douze voitures, dont quatre auraient été munies de freins. Les freins auraient été enrayés dès le départ, au moment même où le train s'ébranlait sous la pression du piston atmosphérique.

Comment après cela expliquer l'invincible vitesse qui a précipité ce train des hauteurs de Saint-Germain, et qui aurait résisté à l'action simultanée de quatre freins ? C'est ce que l'instruction judiciaire recherche. Aucun frein ne s'est rompu. Les conducteurs qui ont survécu affirment avoir, avant de traverser la Seine et à plus de 150 mètres avant le point d'arrêt, fortement serré leurs freins. Ce qui est malheureusement vrai, c'est qu'il les ont serrés inutilement, et que la vitesse, au lieu de se modérer, une fois la rampe de Saint-Germain descendue, semblait encore s'accélérer en plaine.

Le mécanicien qui, dans la gare du Vésinet, attendait, monté sur la locomotive, la main sur son manomètre le train auquel il devait l'atteler, voyant l'irrésistible impulsion du train qui accourait sur lui, donna de la vapeur pour s'éloigner. A peine avait-il commencé cette manœuvre, et comme il s'engageait sur une voie d'évitement, qu'il se sentit atteint par le train qui le poursuivait ; son tender seul fut heurté, et seulement de côté ; une ou deux secondes plus tard, il était hors d'atteinte, et la catastrophe eût été évitée, ou de moins elle n'aurait pas eu lieu sur ce point. Bien que le choc n'ait eu lieu que sur l'angle du tender qui fuyait, la commotion fut telle, que le premier wagon fut brisé et renversé sur la voie ; le wagon qui suivait, obéissant à cette terrible force de la vitesse acquise, monta sur les débris du premier. La secousse se fit encore sentir fortement dans la troisième voiture qui était une diligence.

Ce fut alors un sautoir-général ; beaucoup manquèrent de calme et de sang-froid, et, comme il arrive souvent, plus d'un voyageur s'est blessé pour avoir voulu se précipiter sur la voie.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 11 septembre 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — Chronique de la province et de l'étranger, par Fulgence Girard. — L'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations, par de Nocent. — La chasse et les chasseurs en 1858, par Maurice Germa. — Accident sur le chemin de fer de Saint-Germain, par Léo de Bernard. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Représentation et courses à Baden-Baden, par E. M. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. Défilé des médaillés de Saint-Hélène, à Cherbourg. — Le général Mac-Mahon. — Incendie à Fécamp. — Courses de 1858 à Saint-Malo. — Nouvelle place du Château-d'Eau. — *Les Bibelots du Diable*, aux Variétés. — Accident arrivé sur le chemin de fer de Saint-Germain. — Caisse d'amortissement à Paris. — Fêtes historiques de Dijon. — Salle de spectacle à Baden-Baden. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous

les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche soir, vers dix heures, les cris au feu et la générale ont ému la population d'Angers. Un incendie avait éclaté dans la maison habitée par M. le général d'Angell et située au coin du boulevard et de la rue des Lices. Le feu avait pris dans le grenier et en un clin d'œil la toiture s'est enflammée.

Les secours sont arrivés au premier signal d'alarme et l'on s'est bientôt rendu maître du feu. A minuit, tout danger avait disparu. La maison étant assurée, le dommage ne serait pas considérable si, dans le premier moment de précipitation, on n'avait bouleversé la partie du mobilier qui n'était pas menacée, et cela avec une maladresse inouïe. Il faudrait pourtant se persuader que jeter un meuble de prix par la fenêtre ou le laisser brûler, c'est tout un.

M. le général était absent pour service et M^{me} la baronne d'Angell était à la campagne, où malheureusement il paraît qu'on est allé la prévenir, ce qui a pu lui porter un coup fatal, dans son état de maladie.

L'origine du sinistre vient, pense-t-on, d'une fuite du calorifère qui avait été allumé pour sécher des peintures récentes.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nos braves pompiers, sous la direction de leurs chefs, ont fait courageusement leur devoir. La gendarmerie, les troupes de la garnison, la police urbaine, prétaient leur concours actif aux travaux et au maintien de l'ordre. M. le secrétaire-général de la Préfecture, en l'absence de M. le Préfet, ainsi que M. Montrieux, premier adjoint au maire d'Angers, étaient sur les lieux pour présider aux opérations de salut.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

Marché de Saumur du 11 Septembre.

| | | | |
|----------------------------------|-------|------------------------------|-------|
| Froment (hec. de 77 k.) | 14 97 | Graine de colza | 26 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. | 14 40 | — de lin | 26 — |
| Seigle | 9 50 | Amandes en coques | — |
| Orge | 40 — | (l'hectolitre) | — |
| Avoine (entrée) | 12 — | — cassées (30 k.) | 73 — |
| Fèves | 12 80 | Vin rouge des Cot. | — |
| Pois blancs | 28 80 | compris le fût, | — |
| — rouges | 26 — | 1 ^{er} choix 1887. | — |
| Cire jaune (30 kil.) | 253 — | 2 ^e — | 80 — |
| Huile de noix ordin. | 53 — | 3 ^e — | — |
| — de chenevis | 47 — | de Chinon | 80 — |
| — de lin | 49 — | de Bourgueil | 110 — |
| Paille hors barrière | 53 50 | Vin blanc des Cot. | — |
| Poin | id. | 1 ^{re} qualité 1887 | — |
| Luzerne (droits comp) | 90 — | 2 ^e — | 50 — |
| Graine de trèfle | 62 — | 3 ^e — | 40 — |
| — de luzerne | 40 — | ordinaire | — |

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Ferme à 73 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 72 50

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 95 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

sage vers le couchant et allumez le feu.

— Arrêtez ! s'écria une voix menaçante.

Ils reculèrent en laissant tomber le corps. Le Pêcheur Noir était devant eux.

— La chevelure de l'ennemi vaincu appartient au vainqueur ; — arrière ! Ce cadavre est à moi ! — La sépulture de celui qui outrage le Pêcheur Noir n'est pas le bûcher qui consume les restes du brave guerrier ; c'est le bec des oiseaux de proie et la bauge des bêtes sauvages.

Il chargea le cadavre sur ses épaules et l'emporta pour le jeter dans un coin isolé de la savane ; tandis que les sauvages et Moré elle-même s'éloignaient rapidement, sans oser murmurer contre cet arrêt, ni même tourner la tête vers celui qui l'avait prononcé.

Ils rentrèrent au village la consternation peinte sur leur visage. Leur maintien décelait assez leur déception et l'insuccès de leur expédition pour que personne ne songeât à leur en demander le résultat ; mais Lokis, le père de la fugitive, plus intéressé que personne en cette affaire, étant allé au-devant de la petite troupe, remarqua de suite l'absence de son fils aîné.

— Où est Faiki demanda-t-il avec une sorte de pressentiment.

Personne n'osa lui répondre, tous détournèrent les yeux.

— Mon fils ! qu'en avez-vous fait ? Est-il resté à la recherche de sa sœur, ou bien le serpent qui m'a enlevé

l'une m'a-t-il aussi privé de l'autre.

— Lokis, dit Yvick, tu ne dois pas revoir ton enfant.

— Qu'en avez-vous donc fait ! s'écria-t-il.

— Le Grand-Génie l'a atteint ; il est mort dans la route.

— Mort !

— Mort.

— Sans combat, sans maladie ?

— Sans combat, sans maladie ; il a été frappé subitement, au milieu du chemin, d'un mal inconnu, que Moré la sainte n'a pu elle-même arrêter ; il s'est endormi dans nos bras.

— Mais cela ne se peut ! Mais ce n'est pas à un père qu'il faut tenir de ces discours ! Chef, c'est toi qui as enmené mon fils, c'est à toi de m'en rendre compte.

Cette menace rappela Yvick au sentiment de sa despotique puissance.

— Qu'est-ce à dire, s'écria-t-il à son tour d'une voix foudroyante ; oublies-tu qui tu es et qui je suis ! Ton fils est mort, te dis-je, et la faute n'en est à personne qu'à lui, il a insulté le Pêcheur Noir ; le Pêcheur Noir l'a maudit et il est tombé frappé de son anathème. Maintenant, souviens-toi de la distance qui nous sépare, songe à tes devoirs, et retiens ceci : Ta fille était à moi par mon droit suprême, elle a disparu au moment où je devais la faire entrer dans ma case. Si tu eusses veillé sur elle, cela ne fût pas arrivé et tous les malheurs qui nous at-

teignent et qui peut-être nous menacent encore ne se fussent point réalisés. Je devrais prendre ta tête pour te punir ; je veux être plus indulgent ; tu vas avec ton autre fils nous aider dans nos recherches et fasse le ciel qu'elles soient plus heureuses et que je te trouve soumis et dévoué !

— Mais au moins, dit le vieux guerrier, intimidé par des paroles qui pouvaient se changer en arrêt de mort, on me dira où est le corps de mon fils ; il n'est pas possible qu'il reste sans sépulture.

— Nous avons voulu lui en donner une.

— Eh bien ?

Le Pêcheur Noir a enlevé son cadavre et s'est chargé de ce soin.

— Le Pêcheur Noir ! Malheur à lui !

— Prends-garde ; il ne lui a fallu qu'un mot pour tuer ton fils ; la foudre frappe moins vite que sa colère.

— Malheur ! malheur à moi et aux miens ! La fatalité s'est appesantie sur ma case comme l'aigle qui s'abat sur le nid des faisans et qui dévore leur couvée tout entière ; je suis déshonoré, abandonné, et je n'ai ni vengeance, ni consolation !

— Ne te vengeras-tu pas si tu retrouves le chasseur aux Longues-Fleches ! murmura à son oreille Moré, qui, après s'être éloignée, pour rôder dans les environs du village venait de rejoindre le groupe.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ HÉLAUDAIS FILS et C^{ie}.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 13 septembre 1858, l'ouverture de la faillite de la société Hélaudais fils et C^{ie}, de Saumur, a été fixée au 22 septembre 1856.

Pour extrait conforme,
Le Greffier du Tribunal,
(446) E. CORNILLEAU.

Administration de l'enregistrement et des Domaines.

SUCCESSION EN DÉSHERÉANCE.

Par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), en date du 26 août 1858, l'administration de l'enregistrement et des Domaines a été envoyée en possession provisoire des biens de la succession Léon BONAUFOS, enfant naturel, employé des contributions indirectes, domicilié à Saumur, décédé, veuf de Marguerite Dulong, à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, le 4 décembre 1855, et a été autorisée à faire les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code Napoléon.

Saumur, le 14 septembre 1858.
Le Receveur des Domaines par intérim,
(447) C. MARTIN.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 16 septembre 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison, sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 44, où est décédée Sophie MAYENNE, épouse de Louis MOUSSET, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession et communauté.

Il sera vendu :

Lits, conettes, matelats, couvertures, rideaux, draps, quantité de chemises et de bons effets, armoire, buffets, tables, chaises, comptoir, balance, une charrette et un bon harnais de cheval, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Suivant acte sous signatures privées fait double à Saumur, le 1^{er} septembre 1858, enregistré à Saumur le 6 septembre 1858, recto cases 2, 3, 4, 5, 6, par Touchard, qui a perçu cinq fr. et pour décime cinquante centimes, M. Lucien Collonnier, marchand mercier, demeurant à Saumur, quai de Limoges,

Et M^{lle} Jeanne Roussel, majeure, marchande mercière, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelle,

Ont établi et arrêté ce qui suit :

La société en nom collectif, que M^{lle} Roussel et M. Collonnier avaient formée, pour cinq années, sous la raison sociale M^{lle} ROUSSEL ET NEVEU, pour le commerce de la mercerie, suivant acte sous signatures privées, fait double, le 22 avril 1853, a cessé d'exister à partir du 15 août 1858.

Pour extrait;
(449) L. COLONNIER.

**A VENDRE
UNE MAISON,**

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements.
(719)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, et de M^e DUTERME, notaires à Saumur.

**VENTE
MOBILIÈRE et de RÉCOLTES.**

Le dimanche 19 septembre 1858, à midi, à la requête de M^{me} veuve Carpentier, propriétaire à Saumur, il sera, par le ministère de M^e Touchaleaume et de M^e Dutorme, notaires à Saumur, procédé, dans une maison sise à Bagnaux, sur les bords du Thouet, appartenant à M. Carpentier,

1^o A la vente du mobilier garnissant ladite maison;

On vendra : lits garnis, tables, armoire, chaises, linge, vaisselle et autres ustensiles.

2^o Et à la vente de la récolte de 1858, du CLOS des HAUTS-SENTIERS et de la GRAVELLE, sis au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, contenant 3 hectares 15 ares 70 centiares.

Cette récolte pourra être vendue en un ou plusieurs lots.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.
(450)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

**VENTE
DE COUPE DE BOIS.**

Le samedi 25 septembre 1858, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la vente par adjudication, d'une coupe de bois, appartenant à M. de La Frégeollière, contenant environ 7 hectares, située dans les anciens bois de M^{me} Dupuy de Parnay, commune de Saint-Florent, et joignant d'un côté la dernière coupe, d'autre côté la rue Senard.

S'adresser à Gostin NAU, garde, demeurant au Petit-Souper.
(437)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ**

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire.
(370)

A VENDRE ou A LOUER
Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

**PLUS DE TACHES AVEC
L'ETHEROLEINE DE CHALMIN.**

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, mêmes les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50. et 1 fr. — Compose par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

A VENDRE

DEUX MOULINS A VENT.
Situés à Chouzé (Indre-et-Loire).
S'adresser à M. MOREAU-AUDINEAU, propriétaire.
(410)

A Louer Présentement

Une belle MAISON d'habitation, également propre au commerce, avec cave, écurie, remise et vaste angar, située rue du Petit-Thouars, n^o 2, à Saumur.
S'adresser dans la Maison.
(438)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.
S'adresser au bureau du Journal.

**MAGASIN DE MEUBLES,
GLACES ET PENDULES,
Place du Petit-Thouars, à Saumur.**

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES.

Au moyen des CEINTURES A BASCULE IMPERCEPTIBLES et sans ressort, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés, de Paris, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr.; dito ombilicales, 10 fr.; dito hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. Maisons centrales à Paris, rue Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 23. Dépôt à Saumur, chez M. CORIOLE, bandagiste, place de la Bilange.
(355)

Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, membre de la Société centrale d'agriculture, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, est le plus complet des recueils français et étrangers; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 16 fr. par an.)

SOMMAIRE DU N^o DU 5 SEPTEMBRE 1858.

| | |
|---------------------|--|
| MM. | SOMMAIRE DU N ^o DU 5 SEPTEMBRE 1858. |
| Barral..... | Chronique agricole de la deuxième quinzaine d'août. |
| Guyot..... | De la culture de la vigne. |
| Remy..... | Baratte pour les petites exploitations. |
| Bodin..... | Machine à battre le colza. |
| Duval..... | Chronique agricole de l'Algérie. |
| Gayot..... | Concours régional de Mont-de-Marsan (fin). |
| De Cérès..... | Situation de la fabrication du sucre indigène. |
| De France..... | Porcherie de la ferme-école de Mandoul. |
| Borie..... | La prime d'honneur de Seine-et-Oise. |
| De Cérès..... | Etat mensuel des importations et exportations des denrées agricoles. |
| Phocas-Lejeune..... | Le tombereau flamand. |
| Marie..... | Revue des publications agricoles étrangères. |
| Derrien..... | Rôle et acquisition des engrais du commerce. |
| De Gasquet..... | Sur le plâtrage des vins. |
| De Gourcy..... | Voyage agricole en France. |
| Borie..... | Revue commerciale de la deuxième quinzaine d'août. |
| De Cérès..... | Prix courant des denrées agricoles (deuxième quinzaine d'août). |

GRAVURES. — Quinze dessins représentant une baratte pour les petites exploitations, des plans de porcheries et des auges à porcs, le tombereau flamand et un tombereau pour le transport des engrais liquides.

**JOURNAL ILLUSTRÉ
DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS**

BUREAUX: Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS. **ABONNEMENT D'UN AN:** PARIS. 6 fr. DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1^{er} octobre, le **Journal illustré des Voyages et des Voyageurs**, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume colorié à la main**, représentant un type des diverses nations du monde. Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Far-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoit, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME: Paris 3 fr. **PRIX DU VOLUME:** Départements. 4 fr.

Le **JOURNAL DES VOYAGES** est la vraie **Bibliothèque des Voyages**. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

Saumur, imprimerie de P.-M.-B. GODET.